

Association Antibruit de Voisinage

A.Ab.V. - Prévention - Santé - Conseils

Membre du Conseil National du Bruit

Association agréée de Protection de la Nature n° G.9760088.A

Anne LAHAYE

Présidente - 264, Campagne Sauvet - 13790 ROUSSET

Copie

Lettre adressée aux
Présidents des 5 groupes parlementaires

Rousset, le 09 octobre 2015

Lettre ouverte aux Députés
Objet : projet d'arrêté Sports Motorisés

Monsieur Le Président,

A quelques semaines du COP 21 à Paris, le Ministère de l'Ecologie propose, depuis le 29 septembre 2015 sur son site, une consultation publique, ouverte jusqu'au 21 octobre 2015, portant sur une modification réglementaire relative aux épreuves et compétitions de sport motorisés sur les voies non ouvertes à la circulation publique, modifiant l'article 331-24-1 du Code du Sport.

Ce dernier article précisait, suivant l'importance de la manifestation, la nature d'évaluation des incidences sur l'environnement ainsi que les mesures préventives et correctives que le dossier de demande de l'organisateur devait comporter.

Le Ministère de l'Ecologie se propose aujourd'hui de modifier cette partie réglementaire et de n'imposer de préventions et de corrections que, dans le cadre des incidences Natura 2000, pour les manifestations dont le budget dépasse 200 000 euros.

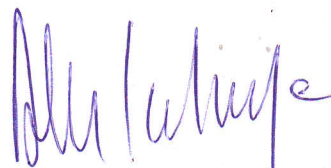
Si, cet arrêté d'ordre réglementaire était appliqué, il n'y aurait qu'une quinzaine de manifestations par an, dont le budget dépasse 200 000 euros en zone Natura 2000, qui seraient concernées et aucune de toutes les autres.

Nous ne pouvons le tolérer.

Cet arrêté vise, à l'évidence, à exonérer les sports mécaniques de toutes contraintes écologiques, de toutes réglementations à caractère environnemental et à occulter la qualité de vie et la santé des riverains. Il n'existerait que pour satisfaire les Fédérations de sport motorisés qui, disposent déjà des pouvoirs réglementaires, leur permettant de soumettre, autour de leur 500 sites, les dizaines de milliers de riverains et l'environnement, à subir des nuisances insupportables (bruits, odeurs, pollutions de l'air, etc.).

Au nom de toutes les familles souffrant quotidiennement de ce fléau, nous vous demandons que ce projet d'arrêté soit revu et corrigé ou rejeté.

Dans cet attente, vous remerciant de votre vigilance et votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Copie aux familles, à tous les associations et collectifs de riverains du Réseau national AntiBruit des Sports Motorisés (RABsm), à M. le Président du CNB